

## REGARD

L'avenir de la presse se joue  
au Parlement européen

■ Le projet de règlement de la Commission doit enfin permettre aux éditeurs d'exercer leur droit de propriété intellectuelle.

**François le Hodey**

Éditeur de "La Libre Belgique" et CEO d'IPM Group.

**T**out travail mérite salaire", et pourtant cette maxime de bon sens est contestée pour la presse par plusieurs formations politiques européennes, y compris par notre gouvernement.

Quand les contenus écrits d'information n'étaient accessibles que via l'achat d'un journal ou d'un magazine imprimé, les choses étaient faciles, les lecteurs payaient l'achat de ce produit d'information, et les revenus collectés étaient réalloués pour rémunérer toutes les personnes qui avaient contribué à la réalisation de celui-ci, depuis les journalistes, en passant par les graphistes, les équipes marketing, commerciales, techniques et opérationnelles.

Maintenant que les contenus écrits d'information sont disponibles sur Internet, la logique serait que ceux qui font les lois européennes et nationales adoptent les concepts juridiques qui permettent aux éditeurs de continuer à vendre ce qu'ils produisent afin de générer les revenus nécessaires pour rémunérer toutes les catégories professionnelles qui œuvrent à la création et la mise en forme de ces contenus.

Or, pour vendre ce que vous produisez, il faut que votre production, en l'occurrence ici vos contenus d'information, bénéficient d'une protection juridique pour éviter d'être pillés ou systématiquement plagiés.

Surprise, alors que c'est non seulement une évidence, mais aussi une urgence, alors que les Européens doivent se réveiller pour stimuler leurs industries créatives en les mettant en situation de concurrencer avec succès les géants de la technologie aujourd'hui complètement dominants comme Google ou Facebook, nous assistons à un débat surréaliste avec d'un côté la Commission européenne qui a fait un projet de règlement positif pour les créateurs de contenus et de l'autre côté une coalition réunissant des courants idéologiques aussi divers que des ultra-libéraux, des écologistes, une certaine gauche, et les lobbies américains des plateformes technologiques, que je nomme ci-après "la coalition libertaire", qui s'oppose à ce projet de règlement.

Ce qui est en jeu est ni plus ni moins la reconnaissance d'une forme de droit de propriété sur le travail réalisé.

Pour les éditeurs de presse, il est indispensa-

ble que les contenus d'information que leurs équipes professionnelles réalisent soient protégés par un droit intellectuel. Le projet de la Commission européenne va dans ce sens. Ce projet qui a été retravaillé en commission parlementaire sera soumis au vote du Parlement européen cette semaine.

Pour la "coalition libertaire" un tel droit serait contraire à la libre circulation de l'information sur Internet. Leur vision est en fait l'application dans l'économie Internet contemporaine d'un dérivé de l'idéologie communiste de l'appropriation collective des moyens de production.

Pour les tenants de cette idéologie, les contenus d'information doivent en fait pouvoir être utilisés par tout le monde sans devoir respecter un droit des éditeurs, c'est donc une forme d'appropriation collective, ici des biens produits.

Cette vision libertaire est suicidaire pour notre économie de la presse professionnelle en Europe.

En effet, comment croire un instant que c'est œuvrer pour la cause de l'information et de sa bonne accessibilité, que de ne pas reconnaître les droits élémentaires qui permettent à ceux qui la produisent d'être rémunérés! Quel secteur économique survivrait si le législateur lui refusait la reconnaissance des droits lui permettant de monétiser ce qu'il produit ?

L'incapacité des forces vives politiques de s'accorder sur un modèle économique vertueux pour la création de contenus dans l'économie Internet conduit à des réductions d'emploi et donc à un appauvrissement généralisé de la qualité de l'information.

C'est gravissime pour l'emploi, pour le dynamisme de nos secteurs créatifs, pour le bon fonctionnement de nos démocraties de plus en plus livrées à l'information amateur et instrumentalisée.

Réussir la révolution Internet dans le secteur de l'information est déjà, en soi, un challenge redoutable. Ce que tous les éditeurs européens demandent, c'est ni plus ni moins que la transposition pour le secteur de la presse d'un cadre juridique similaire à celui existant dans le domaine de la musique et du film.

Depuis des années, la reproduction d'un mor-

ceau de musique ou même d'un extrait d'un morceau de musique, ne peut se faire qu'avec l'accord de l'éditeur; en matière de presse, cette protection est partielle, elle existe pour les droits d'auteur mais pas pour les droits des éditeurs, et c'est cela qui est en jeu au Parlement européen cette semaine. C'est donc une semaine cruciale: les forces vives politiques arriveront-elles à comprendre l'enjeu économique des industries créatives et de la presse?

---